

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 février 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente les 13^e et 14^e rapports du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

AGRICULTURE

M. Bruce S. Beer (Peel-Dufferin-Simcoe) présente le 1^{er} rapport du comité permanent de l'Agriculture.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FORTIN—OPPOSITION À LA PRÉSENTATION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège relativement à la présentation du rapport du comité permanent de l'agriculture, dont l'étude portait uniquement sur la politique laitière.

Ce comité avait reçu son mandat le 18 décembre 1969, conformément à une motion présentée par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson), qui paraît au compte rendu officiel des *Débats* du 18 décembre dernier.

J'ai alors signifié ma dissidence sans équivoque. On se souviendra aussi que l'honorable ministre de l'Agriculture avait demandé le consentement unanime de la Chambre pour faire déférer au comité de l'agriculture le fond de la question.

Voici quelle était ma position, et je cite:

Nous sommes disposés à donner notre accord à l'avis de motion présenté par l'honorable ministre de l'Agriculture. Cependant, un point resterait à être éclairci, avant que nous donnions notre accord, savoir, si le rapport de l'étude faite sur l'industrie laitière et le problème laitier par le comité de l'agriculture, au cours des mois de mai et juin derniers, sera présenté à la Chambre, et s'il a un lien quelconque avec la motion de l'honorable ministre.

C'est alors, monsieur l'Orateur, que j'ai défini sans équivoque mon attitude. J'ai déclaré ce qui suit, et je cite:

S'il s'agit de deux questions différentes, nous ne pouvons donner notre accord...

On demandait alors le consentement unanime de la Chambre.

...mais si, par contre, il s'agit d'un rapport sur cette étude, nous donnons avec plaisir notre consentement.

Monsieur l'Orateur, je soutiens que le premier rapport du comité permanent de l'agriculture ne peut être présenté à la Chambre tant que ce comité n'aura pas rempli la condition *sine qua non* que j'avais posée, savoir qu'il définisse son attitude à l'égard du rapport de l'étude spéciale faite sur le même sujet en mai et juin derniers, dans l'Est du Canada, qui a coûté assez cher.

Monsieur l'Orateur, voilà où se trouve la vérité, et vous comprendrez pourquoi nos privilèges sont atteints.

L'étude spéciale faite par le comité de l'agriculture, à l'occasion d'un voyage spécial par les membres du comité, n'a jamais fait l'objet d'un rapport à la Chambre. Pourquoi? Parce que les conclusions de cette étude contredisent la politique laitière actuelle du gouvernement. C'est aussi la raison pour laquelle les députés ministériels qui étaient membres du comité n'ont jamais rien fait qui vaille pour inciter le comité de l'agriculture à présenter son rapport. Pourtant, ce voyage a entraîné la dépense de plusieurs deniers publics. Au fait, il a duré près de 15 jours. Le comité était chargé d'étudier la même question, en substance, que celle qui lui avait été déferée en vertu de la motion proposée le 18 décembre dernier.

• (2.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'avais alors dit que s'il s'agissait d'une étude connexe qui serait intégrée à la présente étude, nous appuyions la motion en sollicitant le consentement unanime, mais que, par contre, s'il s'agissait de deux questions différentes, nous ne donnions pas notre accord, et ce pour les raisons suivantes.

D'abord, c'était un exemple de plus que les membres du gouvernement s'acharnent à contrôler, fort de leur majorité, non seulement la procédure des débats, mais même leur substance. Ensuite, cela constitue une double dépense des fonds publics et, partant un gaspillage. Enfin, si j'avais acquiescé à la demande du consentement unanime, le rapport du voyage effectué par le comité permanent de